



Que mange-t-on à la cantine ?

La commune de Cavan s'engage pour la mise en œuvre de la loi Egalim

Toute l'année 2023, le service de restauration de la cantine a proposé aux enfants :

Objectifs de la loi Egalim (loi du 30 Octobre 2018)

A partir du 1^{er} Janvier 2022 : au moins 50 % de produits de qualité et durables, intégrant 20 % minimum de produits biologiques (calcul valeur HT)

Objectifs pour 2024

20 % en approvisionnement
bio local

Commune de Cavan

En 2023, 25.97 %
de produits de qualité et durables



Produits non bio
74.03 %

Eco label Pêche durable
5.56 %



Bio
18.39 %

Certification
environnementale de
niveau 2 et 3 HVE
0.38 %

Commerces locaux :

- Boulangerie Ty Mai
- Fabiniouz
- Votre Marché
- Emmanuelle DAVAI
- Boucherie UNVOAS
- Du foin dans les sabots de - Guerlesquin
- Crêperie « Ar Vilin Goz » de Pederneac